



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 MARS 2020 A 20H00**

En application des articles L.2121 .7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents :

BAMFORTH John, BITOUN Danièle, CAPMARTIN Francis, DETHIER Jean-Louis, CIBIN Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine, CIBIN Sébastien

DEFAY Joëlle donne procuration à John BAMFORTH

DITTMER Marie Françoise donne procuration à Corinne CIBIN

Conseillers excusés : DITTMER Marie-Françoise et DEFAY Joëlle

Mme BITOUN Danièle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2019
- Approbation du Compte Administratif 2019
- Vote de l'affectation du résultat
- Demande de subvention pour les travaux d'investissement
- Questions diverses

1) Approbation du Compte de Gestion 2019, du Compte Administratif 2019 et affectation du résultat

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 se décompose ainsi :

Fonctionnement	+134 977,06 €
Investissement	+ 53 307,01 €

	+188 284,07 €

Rappel : un crédit à cours terme de 70 000 € doit être remboursé début 2020.

Après avoir donné lecture du compte administratif en l'expliquant aux chapitres, le Maire quitte la salle afin de laisser le conseil municipal statuer sous la présidence de Danièle BITOUN, 1^o adjoint déléguée au budget. A l'unanimité, le conseil vote le compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est présenté au Conseillers.

Le Conseil déclare que le compte de gestion, dressé par le receveur et conforme au compte administratif, est visé et certifié conforme. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter les excédents au budget 2020, soit 134 977,06 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et 53 307,01 € en recettes d'investissement au compte 001.

2) Demande de subvention pour les travaux d'investissement

Les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés très rapidement.

Aussi, le Conseil Municipal décide de demander des aides financières auprès des instances Préfectorales, Départementales et Communautaires pour :

- Des travaux de menuiseries (1050 € HT)
- Le ravalement de la façade du foyer (5120.60 €)
- La pose d'un drain pour assainir le petit foyer (2540 €)
- La réfection de la couverture du petit foyer (4705 €)

La suite réservée à ces devis sera fonction des subventions obtenues.

3) Approbation des statuts d'AGEDI « Agence de GEstion et Développement Informatique »

Pour rappel, le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

5) Questions diverses

a) Motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;

- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

b) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mme le Maire informe le Conseil que, conformément à la délibération du Conseil Municipal prise le 12 décembre 2019, elle s'est opposée à l'arrêt du PLUI lors du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier. Lors de ce vote, 2 communes ont voté Contre et 17 se sont abstenues.

c) Délégation de Pouvoir et de signature au Maire

Mme le Maire rend compte qu'en application des dispositions du CGCT et de la délibération lui donnant délégation de pouvoir et de signature, elle a prit la décision de mener à bien le dossier de recouvrement pour impayés de loyer de M. AUTIN Kévin auprès de la commune.

Elle informe l'assemblée que l'assurance de la commune prend en charge l'ensemble des frais liés à ce dossier.

d) Récupération du FCTVA

Suite à notre recours et grâce à l'intervention de notre trésorier et M. Boyrie, technicien à la DDT, la Préfecture nous informe que la commune va récupérer environ 10 500 € sur les travaux effectués lors de la 1^{ère} tranche sur le bâtiment de l'ancienne Mairie/école.

Nous devrions également percevoir prochainement un versement au titre des Certificats d'Economie d'Energie. Le montant sera communiqué lorsqu'il sera définitif.

e) Contrôle URSSAF

La commune a eu un contrôle de l'URSSAF concernant les indemnités des élus et les charges afférentes. L'URSSAF n'a émis aucune observation. Nous remercions notre secrétaire, Sandrine, pour sa rigueur administrative.

f) Réunion du Syndicat d'eau potable

Fin 2019, il a été relevé un taux de s-métolachlore plus important que d'habitude (sans dépasser le seuil), sûrement dû aux fortes pluies et au lessivage des sols. Les filtres au charbon actif sont efficaces mais coûteux. Véolia est vigilant au problème.

g) Travaux de menuiserie au foyer

L'entreprise MOLONGUET vient d'effectuer l'isolation du portail et la pose d'une porte à la place des rideaux à l'entrée ouest du foyer. Ces travaux permettront des économies d'énergie. Le Conseil Départemental finance ces travaux à hauteur de 60 %.

h) Location appartement communal

L'appartement de gauche est loué depuis le 1^{er} mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis	CIBIN Corinne	CIBIN Sébastien
DEFAY Joëlle <i>Donne procuration à John BAMFORTH</i>	DETHIER Jean-Louis	DITTMER Marie-Françoise <i>Donne procuration à Corinne CIBIN</i>	MAURINO Philippe	SANTACREU Sandrine

COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE DE GESTION 2019 SAINT LANNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<p>011 Charges à caractère général 22 076,42 €</p> <p>012 Charges de personnel 0,00 €</p> <p>65 Autres charges courantes 19 600,46 €</p> <p>6531 Elus indemnités 10 723,32 €</p> <p>6533 Elus Cotisations de retraite CAREL 635,00 €</p> <p>6535 Elus Formation DIF 110,00 €</p> <p>6553 Service Départemental d'Incendie 3 775,60 €</p> <p>6554 Organismes de regroupement. Voir détail 2 575,54 €</p> <p>6574 Associations Dt Privé. Voir détail 1 781,00 €</p> <p>66 Charges financières 4 439,08 €</p> <p>66111 Intérêts de la dette 4 439,08 €</p> <p>042 Dotations aux amortissements 2 263,19 €</p> <p>681-042 amortissement SDE et AEP 2 263,19 €</p> <p>014 reversement de fiscalité 16 238,00 €</p> <p>739221 reversement sur FNGIR 15 226,00 €</p> <p>739211 AC versée à la CCAM 1 012,00 €</p> <p style="text-align: right;">Total des dépenses 2019 64 617,15 €</p> <p>023 Virement à la section d'investissement 0,00 €</p> <p style="text-align: right;">64 617,15 €</p>		<p>70 Produits des services 0,00 €</p> <p>Concession cimetièrre 70311 0,00 €</p> <p>RODP ERDF 7032 0,00 €</p> <p>73 Impôts et taxes 50 486,48 €</p> <p>Impôts Locaux TH TFB TFNB 731 42 245,00 €</p> <p><i>Sans hausse</i></p> <p>FPIC 73223 1 848,00 €</p> <p>Taxe Additionnelle Droits de Mutation 7381 6 393,48 €</p> <p>74 Dotations 34 659,63 €</p> <p>Dotation forfaitaire DGF 7411 22 331,00 €</p> <p>Dotation solidarité rurale fraction 1 74121 4 106,00 €</p> <p>Dotation nationale de péréquation 74127 1 851,00 €</p> <p>Dotation aux élus locaux 742 3 030,00 €</p> <p>Etat Compensation TF 74834 981,00 €</p> <p>Etat Compensation TH 74835 1 662,00 €</p> <p>Autres attributions 7488 698,63 €</p> <p>75 Revenus des loyers 12 110,32 €</p> <p>Locyers 752 12 110,32 €</p> <p>76 Revenus financiers 1,85 €</p> <p>Intérêts parts sociales 7688 1,85 €</p> <p>77 Produits exceptionnels 765,05 €</p> <p style="text-align: right;">Total des recettes 2019 98 023,33 €</p> <p>002 Part du résultat de fonctionnement 101 570,88 €</p> <p>2018 utilisé en fonctionnement 199 594,21 €</p>	
Résultat 2019	33 406,18 €	Résultat antérieur	101 570,88 €
Résultat cumulé	134 977,06 €		

